



## Cloison mitoyenne qui empiète sur la propriété du voisin

Par **LucieB**, le **04/03/2016** à **17:41**

Bonjour,

Mon voisin a cassé une cloison qui empiétait sur sa propriété sans procédure judiciaire. Il y a deux ans, pour des travaux de rénovations un artisan a été employé et n'a pas respecté les surfaces qui devaient être attribuées à chaque propriétaire pour des parcelles de grenier. Le voisin s'en est trouvé lésé. Il a donc récemment manifesté son désaccord de manière virulente par mail en faisant des menaces. J'ai donc fait des mesures dans le but de déplacer la cloison. Mais des soucis de santé ont retardé l'opération de 3-4 mois. Le voisin, sans entamer de procédure judiciaire ni envoyer de courrier recommandé a cassé la cloison et la porte du grenier qui contenait des affaires personnelles. Est-il dans son droit s'il n'envoie pas de courrier recommandé? L'artisan est-il en tort? Le voisin entreprend de refaire la cloison mais pas la porte. Peut-on se plaindre du préjudice? Car la porte n'était pas dans sa propriété. Merci de votre réponse,  
Lucie